

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Le jeudi vingt-cinq deux mille quinze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Elizabeth SIEGFRIED, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, , Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, , Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

Absents ayant donné pouvoirs :

Ronald CLAUX pouvoir à Michel SPEMENT,
Virginie DOUAT pouvoir à Sylvain DUBOIS,
Maryse BOULEAU pouvoir à Françoise NIVASSE,
Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET

Est désigné(e) secrétaire de séance : Rachel DELBOUYS

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal des délibérations du 08 avril 2015.

DEL2015-06-01 – Recomposition du Conseil communautaire – Election de 14 nouveaux délégués du Conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, vu l'arrêté du Préfet de l'Oise du 03 juin 2015 portant nouvelle composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, le Conseil municipal procède à l'élection de 14 nouveaux délégués, dont la représentation au sein du Conseil communautaire est désormais portée à 22 délégués.

Le vote se déroule à bulletin secret. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à plus forte moyenne. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

4 Listes sont enregistrées : LEGOUY – HARMANT – CARREL-TORLET et LETOURNEUR.

Après dépouillement et calcul des sièges, sont élus Conseillers communautaires :

M. Claude LEGOUY, Mme Elizabeth SIEGFRIED, M. Michel SPÉMENT, Mme Juliette CÉLESTIN, M. Sylvain DUBOIS, Mme Nicoletta WUDARSKI, M. Cédric LECOMTE, Mme Tonia VIVIEN, M. Claude DALLE, Mme Ghislaine LEROY, M. Ludwig FOSSÉ, Mme Florence HARMANT, Mme Josy CARREL-TORLET, M. Michel ETIENNE.

DEL2015-06-01b – Motion de contestation relative à la loi du 9 mars 2015 concernant la représentativité des communes au sein du conseil communautaire et ne permettant plus les accords locaux pour certaines communautés de communes, dont celle du PAYS DE VALOIS ; Demande de dérogation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la motion de contestation à la majorité des suffrages exprimés relative à l'arrêté pris par le Préfet de l'Oise entrant en vigueur le 28 juin prochain concernant la recomposition obligatoire du Conseil Communautaire.

Cet arrêté modifie profondément la représentativité des soixante-deux communes qui composent la communauté de communes du Pays de Valois.

2 voix Contre : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2015-06-02 – Désignation d'un délégué pour la commission ICPE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés concernant la désignation de Madame Murielle WOLSKI en qualité de titulaire et Monsieur Claude DALLE en qualité de suppléant pour participer aux commissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2015-06-03 – Désignation d'un représentant pour la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés concernant la désignation de Monsieur Claude DALLE en qualité de représentant de la commune auprès de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2015-06-04 – Demande de protection fonctionnelle de M. Arnaud FOUBERT.

En vertu de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur Arnaud FOUBERT « personnellement intéressé » par ce point à l'ordre du jour quitte la séance avant sa mise en délibération et son vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'accord de protection fonctionnelle à Monsieur Arnaud FOUBERT, dans la procédure et l'éventuelle suite judiciaire qui lui sera donnée, dans la mesure où aucune faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions ne sera mise à jour.

DEL2015-06-05 – Rapports d'activité annuels des délégués de services publics.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels présentés lors de la commission réunie en Mairie le 2 juin 2015 (Services : fourrière automobile, eau potable et assainissement).

DEL2015-06-06 – FISAC – Convention financière et règlement intérieur.

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises dans le cadre de l'opération FISAC, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à conclure avec la CCI et la CMA ainsi que tout document relatif à l'exécution du programme FISAC et à la liquidation des subventions qui seront attribuées dans ce cadre.

DEL2015-06-07 – Budget Général 2015 – Décision Modificative n°1

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les ajustements de crédits en recettes et en dépenses de fonctionnement pour un montant de 7.639,00 € et les ajustements de crédits en recettes et dépenses d'investissement pour un montant de 90.126 €.

DEL2015-06-08 – Admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité de passer des titres irrécouvrables en non-valeur pour un montant de 12.857,61 €.

DEL2015-06-09 – Budget Assainissement – versement de subventions d'équipement

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des subventions d'équipements suivantes :

Attributaire	Montant TTC
Arnaud FEIGUEUX	1 000 €
Bruno DEVOS	1 000 €
Valérie PORTEJOIE	1 000 €
Monique LE TELLIER	1 000 €
Montant total	4 000 €

DEL2015-06-10 – Redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de transports et distribution de gaz

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'instauration d'une redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum du plafond de 0,035 €/mètre linéaire de canalisations, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou de tout autre index pouvant lui être substitué et autorise Monsieur le Maire au recouvrement de la redevance due au titre de 2015 (1.781,82 €) auprès de GrDF.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

DEL2015-06-11 – Redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'instauration d'une redevance pour occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur les canalisations particulières de gaz, au taux maximum de 0,35 €/mètre.

Dit que le montant de la redevance sera calculé chaque année en fonction de la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, selon le chiffre communiqué par l'occupant du domaine et autorise Monsieur le Maire au recouvrement de la redevance due au titre de 2014 (135,80 €) auprès de GrDF.

DEL2015-06-12 – Participation financière à l'école Sainte-Marie

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, le Conseil municipal approuve la proposition du rapporteur à la majorité des suffrages exprimés afin d'autoriser le versement de la somme de 40.000 € à l'école Sainte-Marie, au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat,

2 voix Contre : Florence HARMANT, Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET,

1 abstention : Jérôme FURET

DEL2015-06-13 – Modification du tableau des emplois – avancement de grade 2015

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} avril 2015
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à effet du 1^{er} janvier 2015
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à effet du 1^{er} septembre 2015
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} novembre 2015
- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} janvier 2015
- 3 postes de brigadiers chefs principaux à effet du 1^{er} janvier 2015

DEL2015-06-14 – Modification du tableau des emplois

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications du tableau des emplois suivantes :

- l'élargissement d'un poste à temps complet de policier municipal initialement créé sur le grade de chef de police municipale principal 2^{ème} classe à l'ensemble du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- la création de deux postes de CUI-CAE à temps complet,

DEL2015-06-15 – Contrat d'apprentissage

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'accueil d'une personne en contrat d'apprentissage au sein des services municipaux et donc l'inscription de ce poste lié à l'apprentissage au tableau des effectifs.

La rémunération versée à l'apprenti sera basée sur un pourcentage du SMIC. Ce pourcentage variera selon l'âge de l'apprenti, le niveau de diplôme préparé et l'ancienneté du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

DEL2015-06-16 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise – Restauration et mise aux normes de la Salle Marcel Quentin

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'opération de restauration et mise aux normes de la Salle Marcel Quentin, détaillé comme suit :

Coût estimé des travaux en HT :	178.301,50 €
Subvention du Conseil Départemental de l'Oise : 24 %	42.792,30 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	135.509,20 €
TVA (20 %)	27.101,80 €
Total TTC	205.403,30 €

Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois (135.509,20 + 27.101,80) 162.611,00 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération.

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

DEL2015-06-17 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise – Réfection du terrain d'honneur de football

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'opération de réfection du terrain d'honneur de football, détaillé comme suit :

Coût estimé des travaux en HT :	111.660,00 €
Subvention du Conseil Départemental : 24 %	26.798,40 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	84.861,60 €
TVA (20 %)	22.332,00 €
Total TTC	133.992,00 €

Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois (84.861,60 + 22.332,00) 107.193,60 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération.

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

DEL2015-06-18 – Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise – Travaux de voirie 2015

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le programme 2015 de restauration de la voirie communale, détaillé comme suit :

Coût estimé des travaux en HT :	182.596,30 €
Subvention du Conseil Départemental de l'Oise : 24 %	43.823,10 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	138.773,20 €
TVA (20 %)	27.754,60 €
Total TTC	210.350,90 €

Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois (138.773,20 + 27.754,60) 166.527,80 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de l'Oise pour cette opération,

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé des travaux fixé au 1^{er} mai 2015.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

DEL2015-06-19 – Demande de subvention DETR

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la liste des opérations soumises à l'attention du Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DETR 2015, à savoir :

Coût prévisionnel des travaux = 302.000 €/HT plafonné = 170.000 €/HT.

Coût d'objectif (hors TVA)	302.000 €
Subvention DETR attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	234 000 €

Le Conseil autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR pour le montant de subvention auxquels il est éligible,

DEL2015-06-20 – Assainissement – Modification de la surtaxe communale

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la baisse de la surtaxe communale d'assainissement de 1,60 € le m³ à 1,40 le m³, à compter du 2nd semestre 2015. Cette diminution est due à :

- un excédent du budget assainissement en 2014 : 691.000 €,
- un désendettement de ce budget dont le montant de l'annuité baisse progressivement.

DEL2015-06-21 – Délégation du service public de l'eau

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal adopte le principe de délégation pour le service de l'eau potable à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 abstentions : Arnaud FOUBERT, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

DEL2015-06-22 – Cession d'une parcelle de terrain cadastrée BB329

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la vente d'une parcelle de terrain cadastrée BB329, d'une superficie de 54 m² environ à Monsieur et Madame Jean-Claude BOURGEOIS, pour un montant calculé sur la base de 15 € le mètre carré.

DEL2015-06-23 – Désaffectation et déclassement en vue de cession – Immeuble du 14 rue Jean-Jacques Rousseau

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la désaffectation de l'immeuble sis à Crépy-en-Valois, 14 rue Jean-Jacques Rousseau, suite à l'interruption de toute mission de service public après le déménagement de la MIEF Mission locale et de l'Eveil cantonal,

Approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, en vue de sa cession future.

DEL2015-06-24 – Equipement sportif de proximité

Sur proposition de Monsieur Ronald CLAUX, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'implantation, par le Conseil Départemental de l'Oise, d'un équipement sportif de proximité dans le quartier Ramon. Il approuve la cession au Département, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AY271, pour une superficie de 750 m², le temps de la réalisation des travaux, prends acte que ce terrain sera restitué à la commune dès l'achèvement des travaux, approuve la participation financière de la commune, évaluée à 25% du coût global des travaux, qui sera versée au Conseil départemental de l'Oise,

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 31/2015 à 60/2015.

31/2015 – OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE

Deux conventions d'optimisation fiscale sont signées avec la société ECOFINANCE COLLECTIVITES, domiciliée à BLAGNAC (31700), l'une concernant les locaux affectés à l'habitation, l'autre concernant les locaux affectés à des activités économiques, chacune pour un montant forfaitaire de 7.500 €/HT. La prestation de diagnostic fiscal des bases comprend la préparation du dossier CNIL, la réalisation de l'état des lieux et des préconisations.

32/2015 – OPTIMISATION SUR LES PROPRIETES COMMUNALES

Deux conventions d'optimisation fiscale sur les propriétés communales sont signées avec la société ECOFINANCE COLLECTIVITES, domiciliée à BLAGNAC (31700), l'une concernant la gestion des droits des tiers, l'autre concernant les exonérations et les impositions à tort, la société étant rémunérée au taux de 50% sur les économies effectivement réalisées par la Ville la première année.

Dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, la société ECOFINANCE COLLECTIVITES ne percevra aucune rémunération.

33/2015 – FORMATION DES MEMBRES DE LA CCID

Une convention est signée avec la société ECOFINANCE FORMATION, domiciliée à BLAGNAC (31700), pour la formation des commissaires de la commission communale des impôts directs, pour un montant de 2.500 € (non assujetti à la TVA) pour une journée de formation pour 20 personnes maximum.

34/2015 – MARCHE 15F04 – ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Un marché de fourniture pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque ISEKI est signé avec les Établissements SAINTE-BEUVE, domiciliés à CRÉPY-EN-VALOIS, pour un montant total de 22.750 €/HT.

35/2015 – STAGE ORGANISE PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec le CENTRE ÉQUESTRE DU LONVAL à BONNEUIL-EN-VALOIS afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'équitation pour les jeunes. 3 séances de deux heures (14h à 16h30) seront organisées les 4, 6 et 7 mai 2015, pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 13 € par enfant et par séance.

36/2015 – STAGE ORGANISE PAR LE SERVICE SPORTS-JEUNESSE

Une convention est signée avec l'association GRIMP'ADVENTURE à ST-SAUVEUR (60320) afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de l'escalade pour les jeunes. L'association organisera 3 séances les 4, 5 et 7 mai 2015, de 9h à 11h30, pour 16 enfants maximum. La prestation sera facturée 270 €/TTC.

37/2015 – ANIMATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LES RACONT'ARTS »

Une convention est signée avec l'association LE BOUCHE À OREILLE à FEIGNEUX (60800) pour la représentation du spectacle intitulé « Balades buissonnières », le mercredi 8 avril 2015 après-midi, pour un coût de 900 €/TTC.

38/2015 – MAINTENANCE DES DEFIBRILATEURS

Un contrat d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction est signé avec la Société D-FIBRILLATEUR, à FEYZIN (69320) pour la maintenance des défibrillateurs suivants :

MARQUE	N° de Série du matériel	Lieu d'installation
DEFIBTECH	3160002277	Gymnase B. Kindraich
DEFIBTECH	3160002124	Gymnase M.
DEFIBTECH	3160002213	Salle des Fêtes
PHILIPS	A09F05806	Stade de Football
ZOLL	X12G558879	Salle Arts Martiaux
ZOLL	X12G558873	Mairie
ZOLL	X13D597248	Gymnase I. Cruyppenninck
ZOLL	X12Q558965	Gymnase G. Ramon

Le montant de la prestation annuelle s'élève à :

- 501€/HT pour les appareils de marque DEFIBTECH et PHILIPS
- 616€/HT pour les appareils de marque ZOLL

39/2015 – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION DE LA SAO POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX

Une convention est signée avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) à BEAUVAIS, qui interviendra en qualité de représentant du maître d'ouvrage pour l'aménagement des locaux de la police municipale et de locaux associatifs dans les bâtiments existants de la friche CNH à Crépy-en-Valois.

La rémunération de la SAO est fixée à 6,5 % HT (TVA en sus au taux en vigueur) du coût HT de l'ouvrage, soit un montant prévisionnel de 42.250 €/HT.

Elle sera facturée au fur et à mesure de l'avancement des études et travaux suivant l'échéancier. Le coût prévisionnel de l'ouvrage est estimé à 650.000 €/HT.

40/2015 – ACCORD-CADRE N° 14AC25 – PROJET URBAIN

Un accord-cadre de prestations intellectuelles est conclu avec le groupement constitué des sociétés Agence BÉCART & PALAY, ATTITUDES URBAINES et URBAN ECO, dont le mandataire est la société BECART & PALAY à PARIS, pour un montant total maximum de prestations s'élevant à 354.662,50 €/HT sur une durée de 4 années pouvant être prolongée deux fois une année si nécessaire.

Un premier marché subséquent est conclu avec le même groupement, dont le mandataire est la société BECART & PALAY, pour un montant de prestations s'élevant à 91.375 €/HT.

41/2015 – MISE À DISPOSITION D'UNE CELLULE DU BIL

Une convention est signée avec la Société KOFRALOC, pour la mise à disposition à compter du 15 avril 2015, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, de la cellule n° 4 du bâtiment à usage industriel, sis rue Gustave Eiffel à Crépy-en-Valois. L'indemnité d'occupation mensuelle s'élève à 800 €/HT.

42/2015 – MARCHE PUBLIC 15F01 – LOCATION D'UN PARC DE VEHICULES

Un marché à bons de commande est conclu avec la Société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE à PARIS (75009), pour la location de véhicules sur 60 mois.

Lot 1 : Véhicules berlines, loyer mensuel

Lot 2 : Petits utilitaires, loyer mensuel

Lot 3 : Gros utilitaires, loyer mensuel

Lot 4 : Véhicules spécifiques (Police municipale), loyer mensuel

43/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CREPY PLAGE

Une convention est signée avec la société FOOTABUL 60 à MOUY (60250), pour une animation de bubble bump, le samedi 18 juillet 2014, de 14h à 18h. Le coût est de 500 €/TTC pour 4 heures d'animation.

44/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CREPY PLAGE

Une convention est signée avec l'Association GRIMP'AVENTURE à ST-SAUVEUR (60320), pour l'organisation d'animations « parcours aventure », les 25 et 26 juillet, 1^{er} et 2 août 2015, pour un coût total de 750 €/TTC.

45/2015 – MARCHE PUBLIC 15S03 – PRESTATIONS DE GARDIENNAGE

Un marché de services à bons de commande est conclu pour une durée de 2 ans, avec la Société SURVEILLANCE SECURITE PRIVEE (2SP) à BOVES (80440).

Les prestations sont rémunérées à l'heure, aux quantités réalisées en fonction des tarifs suivants :

Coût horaire (HT)	Jours semaine (lundi au samedi)	Dimanches	Jours fériés
De 6h à 21h (Jour)	16 €/HT	17,60 €/HT	32 €/HT
De 21h à 6h (nuit)	17,60 €/HT	17,60 €/HT	32 €/HT

46/2015 – MARCHE PUBLIC 15T07 – REFECTION DE TOITURES

Le marché public 14T23, objet de la décision 2015-17 du 19 février 2015 ayant été déclaré sans suite, un nouveau marché de travaux est conclu pour la réfection des toitures des logements Cocteau avec :

Lot 1 - Désamiantage : Société RAMERY REVITALISATION à BOVES (80440), pour un montant de 7.813 €/HT.

Lot 2 - Couverture : Société CHARPENTES TRADITIONS BOIS à ANIZY-LE-CHÂTEAU (02320), pour un montant de 47.158,39 €/HT.

Soit un montant total du marché de 54.971,39 €/HT.

47/2015 – MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT D'UNE FAMILLE NECESSITEUSE

Le logement est consenti à titre gracieux. Il est demandé une contribution mensuelle de 80 € pour les charges de chauffage. L'électricité, le gaz et l'eau restent à la charge de l'occupant.

48/2015 – DIAGNOSTIC DE SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS

Suite au sinistre incendie à la station d'épuration et considérant la nécessité de vérifier la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement du site, une convention est signée avec la Société SOCOTEC à CREIL (60100) en vue d'un diagnostic, pour un montant de 950 €/HT.

49/2015 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DE CREPY PLAGE

Un contrat est signé avec la société BRIANT SPECTACLES à TOULOUSE (31400) pour 2 représentations du spectacle Guignolo Sculpteur mercredi 15 juillet et dimanche 2 août 2015 après-midi, pour un coût total de 1.160,50 €/TTC.

50/2015 – FESTIVAL « LE PRINTEMPS DES LAVOIRS »

Un contrat est signé avec l'association DEUZAILEU à MESSEY-SUR-GROSNE (71390), pour la présentation du spectacle Danse aérienne dans un arbre – Petites danses sensibles, le dimanche 17 mai 2015 à 16h, pour un coût de 400 € (non soumis à TVA).

51/2015 – MISE À DISPOSITION D'UN GARAGE 6 AVENUE DU G^{AL} LECLERC

Une convention est signée pour une durée de douze mois renouvelable à compter du 6 mai 2015 avec la société VELOLIVE60, domiciliée à BOURSONNE (60141) pour la mise à disposition d'un garage au 6 avenue du Général Leclerc, moyennant le versement d'une redevance trimestrielle de 150 euros, pour le stockage de vélos destinés à la location, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Valois.

52/2015 – MARCHÉ PUBLIC N° 15F05 – LOCATION D'UNE BALAYEUSE

Un marché de fournitures est conclu avec la SAS SAML à GRIGNY (91350), pour la location et la maintenance d'une balayeuse aspiratrice de marque Renault Trucks, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2015. Le coût annuel comprend la location du matériel (37.706,40 €/TTC) et la maintenance/entretien (hors balais) (14.364 €/TTC), soit un total de 52.070,40 €/TTC.

53/2015 – FOURRIERE AUTOMOBILE

Un contrat de prestation de service pour la fourrière automobile municipale de la Ville, est signé avec la société ASSISTANCE ROUTIÈRE à CRÉPY-EN-VALOIS. Les prestations sont rémunérées selon les tarifs maximum réglementaires en vigueur, au frais de l'utilisateur propriétaire ou conducteur du véhicule.

54/2015 – DISPOSITIF DE SECOURS POUR LA FETE DE LA MUSIQUE

Une convention est signée avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (ADPC 60) à LA RUE SAINT-PIERRE (60510) pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la durée de la manifestation qui se tiendra dans les rues de Crépy-en-Valois le dimanche 21 juin 2015 de 14h30 à 1h00, pour un montant de 325,50 € (exonéré de TVA).

55/2015 – MARCHÉ PUBLIC 15F02 – CARBURANT ET FIOUL DOMESTIQUE

Un marché de fournitures à bons de commande, pour une durée de 36 mois, est conclu avec la société DMS à LOOS (59373), selon montants suivants :

TYPE DE CARBURANT / COMBUSTIBLE	PRIX FIXE AU m3 (Taxes TICPE incluses) (hors Platt's – valeur à J-2)
Fioul domestique qualité standard	152 €/HT
Gazole qualité standard	574 €/HT
Gazole non routier	192 €/HT
Sans plomb 95	798 €/HT

56/2015 – EXPERTISE DES VEHICULES MIS EN FOURRIERE

Une convention d'expertise automobile est signée pour 1 an avec la Société Montre & Nettelet Expertises, à LAON (02000), la prestation étant facturée selon le type de véhicule : Véhicule léger et cyclo (35 €/HT), Poids-Lourd (70 €/HT).

57/2015 – OUVERTURE DE PRÊT BANCAIRE POUR LE BUDGET DE LA VILLE

Un emprunt de 1.145.000 € à taux variable sur une durée de 15 ans est contracté avec le Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie à AMIENS (80000), aux conditions suivantes :

Taux	: Euribor 3 mois Jour
Marge	: 1,16 %
Périodicité	: Trimestrielle
Frais de dossier	: 0,15 % ; soit 1.717,50 €
Base de calcul	: exact/360
Remboursement du capital	: constant
Mise à disposition des fonds	: possible en une ou plusieurs fois, avant le 22/08/2015
Remboursement anticipé	: partiel ou total sans être inférieur à 10% du montant initial du prêt sauf si solde
Indemnité remboursement anticipé	: 2 mois d'intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation

58/2015 – MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DU BATIMENT ADMINISTRATIF ROUTE DE SOISSONS

Un contrat de maintenance d'une durée de 2 ans à compter du 22 mai 2015, est signé avec la Société SCHINDLER à WAMBRECHIES (59874), pour un montant annuel de 1.820 €/HT.

59/2015 – VENTE D'UN VEHICULE

Le véhicule CITROEN « Jumper », n° de série MCT5203EG696, immatriculé 1486 ZX 60, est vendu à l'Association USC FOOTBALL au prix de 1.500 €.

60/2015 – DON MANUEL AU PROFIT DE LA COMMUNE

Don d'une pièce manuscrite datée du 23 décembre 1482, d'une valeur de 300 €, acquise en salle des ventes de Senlis sous la référence 25512-3, par Monsieur Bruno FORTIER, demeurant 24 place de la République à CRÉPY-EN-VALOIS.

Le document reçu sera reversé au fond ancien des Archives municipales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H20.

Le Maire,
Bruno FORTIER

